

# Guide pratique

pour l'établissement du **rapport SST 2021**

Edition du 30 octobre 2020

---

## But

Le présent guide pratique est un instrument de travail destiné aux entreprises d'assurance assujetties au Test suisse de solvabilité (SST) ainsi qu'aux groupes et conglomérats d'assurance soumis à la surveillance (ci-après les « entreprises d'assurance ») pour établir correctement leur rapport SST. Il contient des informations et des explications relatives à l'établissement du rapport SST 2021 que les entreprises d'assurance doivent remettre à la FINMA pour le 30 avril 2021. Il ne saurait fonder aucune prétention.

## I. Nouveautés du SST 2021

Le **modèle standard participations** disponible sur une base *opt-in* dans le SST 2020 est obligatoire dans le SST 2021. L'effet du LLPO est ajouté à la *Fundamental Data Sheet* et ne concerne que les utilisateurs de ce modèle standard.

Le **modèle standard risque de crédit**, testé dans le cadre du test pilote risque de crédit et l'outil **SST-Dashboard** est introduit sur une base *opt-in*.

Le modèle standard assurance dommage fait l'objet d'un nouveau paramétrage, d'une modification de la modélisation de l'assurance contre les dommages dus aux événements naturels ainsi que de prescriptions spécifiques pour les assureurs monolignes de garantie de loyer. Ces modifications ont été testées dans le cadre d'un calcul à blanc. La distinction entre les champs d'application des modèles standard assurance dommage et maladie est aussi clarifiée dans ce contexte, dans les cas où les deux modèles standard sont utilisés. Cf. à ce sujet les explications des descriptions techniques correspondantes.

Étant donné que les conséquences de la crise de la Covid-19 restent pour l'instant difficiles à prévoir, la méthode d'évaluation de la meilleure valeur estimative possible des prestations attendues dans le **modèle standard maladie** est modifiée. Indépendamment de cela, les exigences posées en matière de rapports sur les groupes de produits sont uniformisées et s'appliquent désormais aussi aux tarifs en fonction de l'âge d'entrée. Cf. annexes C et D et section 4.6 de la description technique.

Le calcul MVM déployé dans le **template SST-StandRe** est introduit comme obligatoire pour le SST 2021. La feuille de calcul Reserve Risk Tool est munie d'une nouvelle interface utilisateur. Une modification du scénario concernant l'inflation (INFL) est actuellement vérifiée et sera, le cas échéant, communiquée le 31 janvier 2021.

L'application **SST-Dashboard** testée dans le cadre du test pilote risque de crédit et l'outil **SST-Dashboard**, ainsi que le paquet R **sstCalculation** remplacent l'application **SST-Tool** préexistante et le paquet R **sstModel**. Les sociétés ayant déjà mis en œuvre une adaptation spécifique à l'entreprise peuvent utiliser l'ancien Tool R avec l'ancien *template* SST pour encore une année. Dans ce cas, il faut utiliser le *template* SST 2020 avec les paramètres du *template* SST 2021 (nouvelle courbe de taux, nouvelle matrice de corrélation du risque de marché, ...). Les fichiers se trouvent sous Outils pour l'établissement du rapport SST > ancien outil (utilisable pour la dernière fois) sur la page du SST<sup>1</sup>.

Le scénario pandémie est adapté quant aux conséquences sur le risque de marché et précisé concernant les prestations d'assurance. Le scénario Brexit / crise de la zone euro est abandonné.

Les instructions sur le *template* biens immobiliers et hypothèques contiennent des précisions, en particulier sur la capacité financière selon la définition de la FINMA.

## II. Outils concernant le rapport SST

Sur sa page Internet dédiée au SST, la FINMA met à disposition un ensemble de modèles et d'outils pour le calcul SST et l'établissement du rapport correspondant.

- *SST-Dashboard* et *sstCalculation* : Le *SST-Dashboard* est une application autonome dédiée au calcul SST. Le *sstCalculation* est le paquet R équivalent. Tous deux permettent de calculer le quotient SST à partir d'un fichier source.

---

<sup>1</sup> [www.finma.ch](http://www.finma.ch) > Surveillance > Assurances > Instruments multisectoriels > Test suisse de solvabilité

Les informations nécessaires à leur installation et à leur utilisation figurent dans la description technique *IT Notes*.

- *SST-Template.xlsx* : ce fichier Excel sert notamment de fichier source pour *SST-Dashboard* et *sstCalculation* mais aussi d'instrument de reporting.
- Fichiers Excel par branche : fichiers Excel de collecte de données liées au calcul des risques d'assurance dans le modèle standard correspondant.
- Autres fichiers Excel : fichiers de collecte de données supplémentaires pour des thèmes SST ayant une pertinence particulière (p. ex. réassurance passive, risques de catastrophes naturelles, exposition immobilière et aux hypothèques).
- *Vorlage SST-Bericht.docx* : ce fichier Word précise les exigences quant à l'étendue et au contenu du rapport SST pour les entreprises d'assurance des catégories 4 et 5.

Les mises à jour seront répertoriées et décrites dans le document PDF *SST-Veröffentlichung*.

Les questions, remarques et messages d'erreur peuvent être adressés à [quantitative-risk-management@finma.ch](mailto:quantitative-risk-management@finma.ch).

### III. Documents à remettre

Toutes les entreprises d'assurance assujetties au SST envoient une version du rapport SST, signée par la direction, par courrier postal et sous forme électronique, au format PDF ou alors, si l'entreprise d'assurance dispose d'une solution de signature électronique qualifiée, le PDF muni d'une signature électronique de la direction peut être remis directement via le formulaire dédié au SST sur la plateforme de saisie et de demande de la FINMA (EHP)<sup>2</sup> (voir à ce sujet, la section IV). Les utilisateurs des modèles standard SST, avec ou sans adaptations propres à l'entreprise, ou de modèles internes remettent au minimum les fichiers Excel suivants :

- 1) *Fundamental\_Data.xlsx*
- 2) *SST-Template.xlsx*
- 3) les fichiers Excel spécifiques aux branches (en fonction des branches à représenter par le modèle standard correspondant)
  - Pour les affaires d'assurance-vie : *SST-Life-Template.xlsx*
  - Pour les affaires d'assurance dommages : *SST-Nonlife-Template.xlsx*

---

<sup>2</sup> [www.finma.ch](http://www.finma.ch) > FINMA > Extranet > Plate-forme de saisie et de demande

- Pour les affaires d'assurance-maladie : *SST-Health-Template.xlsx* et *Berechnungs-Template LZV.xlsx*
- Pour les affaires de réassurance : voir à ce sujet les explications se trouvant dans la description technique relative au modèle standard pour la réassurance (StandRe)
- Pour les captives de réassurance : *SST-Captives-Template.xlsx*
- Pour les participations soumises au SST, voir les explications de la description technique pour le modèle standard participations.

Remarques :

- 1) Lorsque le *SST-Dashboard* ou le *sstCalculation* est utilisé, la feuille *Fundamental Data (FDS)* est automatiquement générée et enregistrée dans le fichier Excel *Fundamental\_Data.xlsx*.
- 2) Pour les utilisateurs qui ont recours à leur propre solution logicielle, le fichier Excel *Fundamental\_Data.xlsx* à utiliser est disponible sur la page Internet dédiée au SST, à la rubrique : récolte de données pour l'établissement du rapport SST > modèles standards.
- 3) Les fichiers Excel avec macros (fichiers xlsx) doivent être enregistrés comme fichiers xlsx avant d'être remis (cf. section IV).
- 4) Les utilisateurs ayant des adaptations spécifiques à l'entreprise remettent le fichier *SST-Template.xlsx* adapté, avec les nouveaux paramètres obtenus (par ex. volatilités, matrice de corrélation).

Les utilisateurs de modèles internes complets remettent le fichier Excel *SST\_Info\_IM.xlsx*. Celui-ci se trouve sur la page Internet du SST, à la rubrique Récolte de données pour l'établissement du rapport SST > Modèles internes

D'autres indications concernant la feuille *Fundamental Data* figurent dans la description technique Bilan SST et *Fundamental Data Sheet* ; elles s'appliquent par analogie aux utilisateurs de modèles internes. La structure de la feuille *Fundamental Data* ne doit pas être modifiée.

Par ailleurs, les entreprises d'assurance suivantes remettent les fichiers Excel indiqués ci-après :

- *Passive\_RV-Berichterstattung.xlsx* : toutes les entreprises d'assurance avec réassurance passive ou rétrocession.
- *Standardised\_NatCat\_Risk\_Information.xlsx* : toutes les entreprises ayant une exposition cat nat qui n'est pas entièrement couverte par le pool pour la couverture des dommages causés par les forces de la nature.

- *Immobilien und Hypotheken Exposures.xlsx* : toutes les entreprises d'assurance dont la valeur proche du marché des immeubles détenus directement s'élève à au moins 20 % du capital porteur de risques (CPR) et/ou au moins 350 millions de CHF remettent des données sur les immeubles (feuilles « Immobilien Bestand » et « Immobilien Abgänge »). Toutes les entreprises d'assurance ayant un portefeuille d'hypothèques de plus de 100 millions de CHF remettent des données sur les hypothèques (feuilles « Hypotheken Tranchensicht » et « Hypotheken Belehnungssicht »).
- *Marktrisikosimulationen Template.xlsx* : tous les utilisateurs de modèles internes de risques de marché.
- *Verteilung\_RTK.xlsx* : tous les utilisateurs de modèles internes de risque de marché.

Le tableau en annexe offre une vue d'ensemble des informations à fournir. Seules les versions des templates actuelles qui sont mises à disposition pour le SST 2021 sont à utiliser.

#### **IV. Modalités pour la remise sous forme électronique**

Les entreprises d'assurance aussi bien que les groupes et conglomérats d'assurance remettent des documents électroniques via l'EHP. A cette fin, un formulaire leur est fourni au moyen de l'EHP pour remettre le rapport du SST 2021. Ce formulaire contient des liens vers les templates actuels concernés sur le site Internet de la FINMA.

Les documents électroniques à remettre peuvent être téléchargés vers l'amont par *uploader* multiple dans la section prévue pour cela sur le formulaire de l'EHP.

La taille maximale de chaque fichier est de 1 gigabit. Les fichiers plus lourds doivent être remis à la FINMA par voie postale sur un CD-ROM car ils ne peuvent pas être transmis par voie électronique.

Les fichiers Excel comportant des macros (fichiers xlsx) ne peuvent être remis ni via la plate-forme de transmission ni par le formulaire EHP, ils doivent d'abord être exportés comme fichier xls. Les fichiers listés dans l'aide en ligne (pages 21/22)<sup>3</sup> peuvent être téléchargés vers l'amont via l'EHP.

Il convient de transmettre les documents électroniques sans autre cryptage ni protection par mot de passe.

---

<sup>3</sup> [www.finma.ch](http://www.finma.ch) > FINMA > Extranet > Plate-forme de saisie et de demande > Pages de l'aide

Les fichiers Excel ne doivent pas contenir de renvois aux cellules d'autres fichiers. Les feuilles des fichiers Excel ne devraient en principe pas être retirées ni renommées, car elles sont intégrées automatiquement au système informatique de la FINMA.

Remarques pour les autres fichiers à transmettre :

- Si les données sont réparties en répertoires, la structure des classeurs doit se limiter à deux niveaux (répertoire et sous-répertoire) en raison des restrictions imposées par les systèmes internes de la FINMA, qui n'autorisent pas d'arborescences plus étendues (c'est-à-dire d'autres sous-répertoires).
- Il convient de donner aux autres fichiers transmis un nom qui résume de façon aussi concise que possible ce qu'ils contiennent. En raison des restrictions liées aux systèmes, il n'est possible d'utiliser que des chiffres, lettres, points, traits d'union et tirets bas dans le nom des fichiers (pas d'autres caractères spéciaux).
- En ce qui concerne les documents PDF, il faut veiller à ce qu'ils ne consistent pas en une image numérisée d'une impression de la version papier mais qu'il s'agisse d'un texte qui permette d'avoir recours aux fonctions courantes de recherche électronique par mots-clés et de copier-coller certains passages.

## V. Courbes de taux sans risque

Des courbes de taux sans risque libellées dans les monnaies CHF, EUR, USD et GBP seront mises à disposition par la FINMA pour le SST 2021. Les courbes de taux sans risque seront publiées sur le site Internet de la FINMA début janvier 2021.

Jusqu'à une maturité de 15 ans (*last liquid point*, LLP), ce sont les taux d'intérêt reposant sur les emprunts d'État qui sont utilisés pour déterminer la courbe de taux sans risques en CHF. La base des données pour les monnaies EUR, USD et GBP sont les *zero rates* reposant sur les swaps réduits de 30 points de base. A partir du LLP spécifique à la devise considérée, une extrapolation continue selon la méthode Smith-Wilson a lieu pour parvenir à un taux à long terme (*ultimate forward rate*, UFR).

Les courbes de taux seront en principe basées sur cette même méthodologie pour les trois prochaines années. Pour le CHF, l'UFR sera cependant réduit progressivement de 15 points de base chaque année. Pour les monnaies EUR, USD et GBP, ce sont les valeurs UFR de Solvency II réduites de 30 points de base qui continueront d'être utilisées. Demeurent réservés des changements significatifs dans l'environnement des taux d'intérêt. Pour l'établissement du rapport 2021, il en résulte concrètement les paramètres suivants :

Monnaie	Base des données	Adaptation du risque de crédit (points de base)	LLP [ans]	Méthode d'inter-/d'extrapolation	UFR	Taux de convergence $\alpha$
CHF	GOVT	0	15	Smith-Wilson	2,1 %	0,1
EUR	Swap	30	30	Smith-Wilson	3,3 %	0,1
USD	Swap	30	50	Smith-Wilson	3,3 %	0,1
GBP	Swap	30	50	Smith-Wilson	3,3 %	0,1

**Tableau 1** : paramètres pour les courbes de taux sans risque dans le SST 2021

Les données utilisées pour la courbe des taux CHF sans risque s'appuient sur celles fournies par la Banque nationale suisse (BNS).<sup>4</sup> Dans ce cas, les données utilisées sont celles valables pour les durées de 1 à 10 ans et de 15 ans. Les *tickers* Bloomberg qui sont utilisés au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les courbes des taux sans risque dans les autres monnaies sont les suivants :

- EUR : I053\*\*Y Index, où le symbole \*\* correspond à un des chiffres 01 à 10, 15, 20, 30 ans.
- USD : I052\*\*Y Index, où le symbole \*\* correspond à un des chiffres 01 à 10, 15, 20, 30 ans. La valeur pour 50 ans est déterminée sur la base suivante : les données du *ticker* USSW\*\* sont interpolées de façon linéaire et déterminées par *bootstrap*. Le symbole \*\* correspond à un des chiffres 01 à 20, 25, 30, 40, 50 ans. La valeur ainsi déterminée pour 50 ans avec les valeurs précitées de l'indice I052\*\*Y forment les données d'entrée pour une interpolation de Smith-Wilson .
- GBP : I055\*\*Y Index, où le symbole \*\* correspond à un des chiffres 01 à 10 et 15, 20, 30 ans. La valeur pour 50 ans est déterminée par analogie avec la procédure pour l'USD, les données des *tickers* BPSW\*\* constituant la base et le symbole \*\* correspondant à un des chiffres 01 à 20, 25, 30, 35, 40, 50 ans.
- Remarque : les modifications d'une courbe de taux reposant sur LLP-UFR peuvent être différentes des modifications des taux correspondants observés sur le marché, qui sont utilisés pour la mesure du risque.

Outre les courbes de taux évoquées ci-dessus, il est permis d'utiliser, pour les affaires des filiales situées à l'étranger, des courbes de taux sans risque conformes à la réglementation locale. Pour le régime Solvency II, on part du principe que les courbes de taux satisfont aux exigences. Toutes les courbes de taux que l'AEAPP autorise pour certains portefeuilles sont ainsi admises. Les entreprises d'assurance

<sup>4</sup> Ces dernières sont mises à disposition dans la feuille *Historie\_SNB* du fichier Excel *SST-Inputdaten.xlsx* publié sur le site Internet de la FINMA.

utilisent les courbes de taux conformes à la réglementation locale. Leur application correcte doit être exposée dans le rapport SST. Les sous-portefeuilles concernés peuvent également être actualisés avec les courbes de taux correspondantes dans le SST de groupe consolidé. Dans le cas des succursales étrangères, la même réglementation peut être appliquée à condition que l'entreprise d'assurance soit en mesure de prouver qu'il s'agit de fait d'une filiale, et notamment, que la responsabilité est limitée de façon comparable, c'est-à-dire que les intérêts des preneurs d'assurance suisses ne peuvent pas être affectés. Si cette règle est mise en œuvre, les courbes de taux utilisées doivent être décrites dans le rapport SST.



## Annexe Fichiers à remettre pour le SST 2021

	Entreprises d'assurance					Groupes d'assurance
	V	D	M	R	C	SST de groupe consolidé
<b>Modèle standard avec ou sans adaptations et modèle interne (partiel)</b>						
<i>Fundamental_Data.xlsx</i>	oui	oui	oui	oui	oui	oui
<i>SST-Template.xlsx</i>	oui	oui	oui	oui	oui	oui
<b>Fichiers Excel spécifiques aux branches</b>						
<i>SST-Life-Template.xlsx</i>	oui	(oui)	(oui)	na	na	(oui)
<i>SST-Nonlife-Template.xlsx</i>	(oui)	oui	(oui)	na	na	(oui)
<i>SST-Health-Template.xlsx</i>	(oui)	(oui)	oui	na	na	(oui)
<i>SST-StandRe-Template.xlsx</i>	na	na	na	oui	na	(oui)
<i>SST-Captives-Template.xlsx</i>	na	na	na	na	oui	na
<b>Fichiers supplémentaires</b>						
<i>Berechnungs-Template LZV.xlsx</i>	(oui)	(oui)	oui	na	na	(oui)
<i>Un fichier Excel par triangle de liquidation</i>	na	na	na	oui	na	(oui)
<i>StandRe_calculation_documentation.docx</i>	na	na	na	oui	na	(oui)
<b>Fichiers supplémentaires pour les modèles internes</b>						
<b>Modèle interne pour les risques de marché</b>						
<i>Marktrisikosimulationen-Template.xlsx</i>	oui	oui	oui	oui	oui	oui
<i>Verteilung_RTK.xlsx</i>	oui	oui	oui	oui	oui	oui
<b>Modèle interne complet</b>						
<i>SST_Info_IM.xlsx</i>	oui	oui	oui	oui	oui	oui
<i>Marktrisikosimulationen-Template.xlsx</i>	oui	oui	oui	oui	oui	oui
<i>Verteilung_RTK.xlsx</i>	oui	oui	oui	oui	oui	oui

	Entreprises d'assurance					Groupes d'assurance
	V	D	M	R	C	SST de groupe consolidé

#### Autres fichiers

<i>Passive_RV-Berichterstattung.xlsx</i>	Toutes les entreprises d'assurance avec réassurance passive ou récession					
<i>Standardised_NatCat_Risk_Information.xlsx</i>	Toutes les entreprises d'assurance exposées à des risques cat nat qui ne sont pas entièrement couverts par le pool dommages naturels					
<i>Immobilien und Hypotheken Exposures.xlsx</i>	Toutes les entreprises d'assurance dont la valeur proche du marché des immeubles détenus directement s'élève à au moins 20 % du capital porteur de risque (CPR) et/ou au moins 350 millions de CHF remettent des données sur les immeubles (feuilles « Immobilien Bestand » et « Immobilien Abgänge »). Toutes les entreprises d'assurance dont le portefeuille d'hypothèques dépasse 100 millions de CHF remettent des données sur les hypothèques (feuilles « Hypotheken Tranchensicht » et « Hypotheken Belehnungssicht »).					

**Légende:** V: assurances-vie, D: assurances dommage, M: assurances-maladie, R: réassurances et C: captives de réassurance; na: non applicable; (oui) si l'entreprise d'assurance souscrit aussi des affaires dans cette branche ou si la branche est pertinente pour le groupe d'assurance.

**Tableau 2** vue d'ensemble des informations à remettre